

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

2025 - 2026



MAIRIE SAINT JEAN D'AULPS

04.50.79.60.70 - ecole@saintjeandaulps.fr

Ouvert du Lundi au Mercredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi et Vendredi
de 8h30 à 12h

Pensez-y !



*Inscription et paiement en ligne pour
la cantine et la garderie*
ecole@saintjeandaulps.fr



Comment inscrire votre enfant ?

1 – Pour obtenir vos identifiants :

Transmettre votre adresse mail à :
ecole@saintjeandaulps.fr

2 - Connexion au site :

Avec vos identifiants, connexion sur le site :
<http://parents.logiciel-enfance/stjeandaulps>

3 - Inscription au choix :

Pour la semaine - Pour le mois
Pour le trimestre - Pour l'année scolaire

4 - Délai d'inscription :

Pour la Cantine : au plus tard le dimanche pour la semaine N+2
Pour la Garderie : avant le lundi N pour le lundi N+1

5 - Paiement à l'inscription :

En ligne par carte bancaire.



Votre accès au logiciel est bloqué ?

Les délais d'inscription sont passés ?

Prendre contact par mail :
ecole@saintjeandaulps.fr



Votre enfant est absent ?

1-Moins de 2 Jours :

Les repas ne seront pas décomptés

2 - Plus de 2 Jours :

Fournir un certificat médical, en Mairie, dans un délai de 7 jours à compter du 1^{er} jour d'absence

3 – Sortie scolaire :

Le pique-nique est fourni par la commune pour les enfants inscrits à la cantine

4 – Absence des enseignantes :

Les repas ne seront pas décomptés

